

DEPARTEMENT
<b>ORNE</b>
CANTON
<b>LA FERTE-MACE</b>
COMMUNE
<b>LA FERTE-MACE</b>

## REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise GROUPE LB, (La Croix de quatre Epines 53120 GORRON - 02.43.08.63.32 – 06.42.18.23.51 – vincent.fougerole@groupe-lb.fr) sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de réaliser le passage d'un câble aérien pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble sis 44 avenue du Président Coty, du 5 novembre 2020 au 31 juillet 2021,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

### - ARRÊTE -

**ARTICLE 1** - Afin de réaliser le passage d'un câble aérien pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble sis 44 avenue du Président Coty, l'entreprise GROUPE LB est autorisée à occuper le domaine public 44 avenue du Président Coty, du 5 novembre 2020 au 31 juillet 2021.

**ARTICLE 2** - L'entreprise GROUPE LB se conformera aux prescriptions des services techniques de la commune de La Ferté-Macé.

**ARTICLE 3** - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

**ARTICLE 4** - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par l'entreprise GROUPE LB.

**ARTICLE 5** - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise GROUPE LB

Fait à LA FERTE-MACE,

Le 03/11/2020,

Le Maire,

Michel LEROYER

